



---

Procès-verbal de l'assemblée générale spéciale du vendredi 25 septembre 2015,  
à 15 h 15, au Théâtre du Cégep

---

### ÉTAIENT PRÉSENTES ET PRÉSENTS

Voir la liste des présences déposée au bureau du syndicat.

Le président fait la lecture du projet de l'ordre du jour.

1. Admission des nouveaux membres

2. Mandat de grève

*Je mandate le Syndicat des professeures et des professeurs du Cégep de Trois-Rivières à déclencher une grève légale de six (6) jours à exercer en Front commun sur une base rotative et régionale ou nationale, et ce, en tenant compte de la conjoncture de la négociation.*

*Je mandate le Syndicat des professeures et des professeurs du Cégep de Trois-Rivières à actualiser ledit mandat avant la fin de l'exercice de ces journées de grève.*

2.1 État de la situation

2.2 Présentation des règles du Fonds de défense professionnelle de la CSN (FDP)

2.3 Fonds local de secours de grève

2.4 Vote pour l'obtention d'un mandat de grève (scrutin secret)

2.5 Vote de ralliement (au besoin)

3. Clôture de la séance

1. **Admission des nouveaux membres**

**Proposition 2015-2016 AG-01**

Que les personnes suivantes soient admises comme nouveaux membres du syndicat : Sébastien Beaulieu (musique), Sébastien Bilodeau (techniques administratives), Martin Boivin (techniques administratives), Stéphanie Charbonneau (design d'intérieur), François Cloutier (techniques de génie mécanique), Frédéric Cordier (arts visuels), Nicolas Giguère (technologie du génie métallurgique), Georges Goma-Gakissa (sciences sociales), Carole Joseph (arts visuels), Martin Paquet (techniques de génie mécanique), Isabelle Renaud (soins infirmiers), Jimmy X. Simard (physique) et Réjean Trottier (techniques policières).

Proposé par Étienne Cossette

Appuyé par Suzanne Jacob

**LA PROPOSITION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

## 2. Mandat de grève

### 2.1 État de la situation

Élise Jacob présente l'état de la situation aux tables centrale et sectorielle.

#### – Table centrale

Le Front commun qui s'est formé le 16 mars 2014 regroupe 400 000 travailleuses et travailleurs. Le 30 octobre 2014, les cahiers de nos demandes ont été déposés au Conseil du Trésor tandis que les offres patronales nous ont été transmises en décembre 2014. Qui siège aux négociations de la table centrale? La partie syndicale est représentée par la CSN, la FTQ et le SISP et le Conseil du trésor agit au nom de la partie patronale.

#### ▪ Déroulement des négociations

##### ◆ Question salariale

###### Demandes syndicales

4,5% pour 3 années consécutives  
(pour un total de 13,5% sur 3 ans)

###### Offres patronales

Gel salarial pour 2 ans et augmentation de 1% pour les trois années suivantes (pour un total de 3% sur 5 ans)

- ❖ Un prof à l'échelon 17 avec une augmentation de 3% sur 5 ans, si on estime l'inflation à 1,75% par année, aurait une perte de pouvoir d'achat de 3 000 \$ par année (salaire brut) et donc de plus de 15 000 \$ après 5 ans (échec de la convention collective).

##### ◆ Régime de retraite

###### Demandes syndicales :

Statu quo

###### Offres patronales

- ❖ Âge de la retraite : 60 à 62 ans
- ❖ Pénalité actuarielle : 4% à 7,2% par année
- ❖ Calcul de la rente sur 8 années au lieu de 5 années
- ❖ Exemple de calcul pour une personne avec 30 ans de service et âgée de 58 ans :
  1. Actuellement : 40 390 \$ par année
  2. Selon les prochaines modalités : 30 292 \$ par année
- ❖ Modalités de certains congés : fin du paiement de la prime assumée par l'employeur dans le cas des tâches non travaillées (PVRTT, traitement différé, etc.)
- ❖ Exemples de coût additionnel pour une session :
  - PVRTT à 20% : 593 \$
  - PVRTT à 30% : 890 \$
  - Traitement différé d'une session : 5 928 \$ (Sur 4 ans, 1 482 \$ par année).

Après 30 rencontres entre les deux parties, les représentants de la partie patronale ne semblent pas avoir de mandat pour négocier. Une demande de médiation a été déposée en juin 2014. Le Conseil du trésor n'a retiré aucune de ses demandes.

– Table sectorielle

Qui siège au comité de négociation? La partie syndicale est composée de l'Alliance de la FEC et de la FNEEQ, qui regroupe 60 cégeps et la partie patronale est représentée par le MESRS, la Fédération des cégeps et l'ombre du Conseil du trésor. Le 26 août 2014, le Projet de cahier des demandes sectorielles élaboré par le comité de négociation était prêt. En assemblée générale, les 3 et 9 octobre 2015, les membres se prononçaient sur les 70 demandes syndicales. Le 30 octobre 2014, notre cahier des demandes sectorielles était déposé.

Au total, 48 rencontres ont eu lieu. Une demande de médiation et une demande de conciliation ont été déposées le 4 juin 2015. Quelques demandes syndicales sur : les ressources EESH; l'encadrement pour la formation à distance; le rapprochement entre les conditions de la formation continue et celles de l'enseignement régulier pour contrer la précarité; l'ajout de ressources (coordination de stages, participation à l'implantation et l'évaluation des programmes, etc.).

Les offres patronales déposées le 17 décembre 2014 touchaient l'ensemble de nos conditions de travail. Ces offres, qui étaient floues au départ, se sont précisées le 8 juin 2015 par une centaine de demandes.

Quelques offres patronales : réduire le nombre de postes; ne plus obtenir un statut à temps complet par le transfert des heures effectuées à la formation continue; introduire un délai de 60 jours avant que les non permanents aient accès à l'assurance traitement; augmenter la mobilité des MED; imposer le fait que 100% de la tâche enseignante soit réalisée au cégep; revenir au calcul de la CI qui avait cours en 2010; nommer les coordinations des départements et des comités programmes par la direction; ne plus puiser dans la masse enseignante les ressources pour les libérations syndicales.

Une proposition globale a été soumise à titre exploratoire le 22 septembre 2015. La partie patronale est prête à retirer 46 demandes patronales à condition du retrait de 84 demandes syndicales. La proposition sera discutée en Alliance le 30 septembre prochain. Des points majeurs en litige : la difficulté à acquérir la permanence; la réduction du nombre de postes (autour de 25 profs chez nous qui risqueraient de devenir MED); l'augmentation de la mobilité des MED; l'attaque contre l'organisation syndicale.

Les représentants de la partie patronale ne semblent pas avoir de mandat pour négocier. Plusieurs discussions ont eu lieu, mais aucune entente sur aucun article de la convention collective. La démarche exploratoire s'est terminée après le dépôt patronal du CPNC.

Jean Fournier poursuit en faisant un retour sur la mobilisation des derniers mois.

– L'austérité comme première attaque

◆ Lutter contre l'austérité

CADRE

- ▶ 7<sup>e</sup> compression en 5 ans / 40 M\$ (2014-2015)
  - Total de 150 M\$ depuis 2011
  - À Trois-Rivières : Coupure 2014-2015 de 1.7 M\$ ... pour 19 postes abolis

## ACTIONS

- ▶ Actions en novembre, en février et en mai.

État des troupes en regard de la négociation - Front commun uni

- ▶ Plus de 400 000 syndiqués
- ▶ Plus de 750 syndicats
- ▶ Alliance des syndicats des professeures et des professeurs de cégep
  - FNEEQ-CSN, FEC-CSQ = 60 syndicats (20 500 membres) <http://profsennego.org/>

- ◆ Dans le cadre de cette négo...tout aussi austère

Plan d'action

- ▶ Affichage
- ▶ Sorties médiatiques
- ▶ Actions : mars et mai
- ▶ Reprise dès août
  - Ralentissement administratif = augmenter la pression sur le CPNC
  - Visite à la direction : « *ne pas nuire à vos actions* »
- ▶ Actions à venir en octobre... 1<sup>er</sup> et 3 octobre

- ◆ Processus de négociation

*Loi sur le régime de négociation des conventions collectives dans les secteurs public et parapublic. La « Loi 37 » – encadre la négociation des conditions de travail dans les collèges. Le processus d'acquisition du droit de grève prend plusieurs mois.*

- ◆ La grève

Le droit de grève est acquis. La position du Front commun est l'obtention de mandats forts. La grève est l'ultime étape. La cible visée est l'obtention de conventions négociées.

- ◆ Cadre de la résolution adoptée à l'unanimité lors du Congrès local 2015

« Que l'Assemblée générale mandate le syndicat à l'effet de planifier l'exercice de la grève générale en Front commun à l'automne 2015.

Qu'une Assemblée générale soit tenue le plus rapidement possible au retour des vacances estivales afin d'obtenir le mandat de grève à la lumière de l'avancement des négociations. »

- ◆ Cadre de la résolution pour le mandat de grève

- ✓ Grève rotative
- ✓ Par région ou nationalement
- ✓ Durée de 6 jours sur quelques semaines
- ✓ Effets attendus : visibilité médiatique, augmentation de la pression, déblocage espéré

- ◆ Mandats obtenus

Dans les cégeps...

- <http://fneeq.qc.ca/fr/cegep/Negociation/Negociations-2015/Votes-de-greve.html>
- <http://www.fec.lacsq.org/negociation-2015/consultation-vote-de-greve/index.html>

Dans le réseau scolaire : Chemin-du-Roy et La Riveraine pour le personnel enseignant et le soutien au cégep (72%)

Dans le réseau SSS :

- <http://unmouvement.org/greve/mandats-de-greve/>

Chez les professionnels, l'assemblée syndicale aura lieu le 29 septembre 2015.

◆ Pourquoi voter pour la grève

1. Le Front commun et l'Alliance sont forts et unis.
2. Des demandes syndicales appuyées : des réponses patronales inacceptables qui s'attaquent à l'ensemble de nos conditions de travail, dont *la sécurité d'emploi et la notion de permanence*.
3. Faire reculer le gouvernement sur des fronts importants (salaires, RREGOP, le sectoriel), car ces reculs portent un coût énorme à long terme.
4. Des mandats forts augmentent la pression sur la partie patronale.
5. Sur le plan juridique, des percées sont prometteuses pour nous, entre autres sur la reprise des cours.
6. La grève a un coût, mais un gain minimal de 1% sur les salaires pour 6 jours de grève vient effacer « notre perte ».
7. Nous avons le support du Fonds de défense professionnelle (FDP) et de notre surplus accumulé (allocation de grève).
8. Voter pour le mandat de grève, c'est refuser les dépôts patronaux.
9. Sortir dehors en solidarité avec les autres secteurs bouscule le gouvernement.
10. Il faut mettre fin à la triple injustice...
  1. comme membres de la classe moyenne;
  2. comme employés d'un collège subissant des coupes massives;
  3. comme travailleurs ou travailleuses d'un service public.

◆ Fonds local de secours de grève

Allocations aux membres:

- 75 \$ /jour pour les 5 premières journées de grève (selon la proposition votée).
- 25 \$/jour à partir de la 6e journée (s'additionne au 50 \$ du FDP).

L'argent provient du surplus accumulé localement.

Règlement de participation:

- Présence physique de 4 heures/jour.
- Signature des feuilles de présence.
- Paiement non imposable par chèque individuel au membre.

Suite à sa présentation, il invite Denis Martel, conseiller du Conseil central du Cœur du Québec, à prendre la parole pour expliquer le Fonds de défense professionnel et faire la lecture du Règlement de participation.

◆ Fonds de défense professionnelle

La prestation hebdomadaire est allouée aux syndicats dès la première semaine de grève. Trois jours peuvent être considérés comme une semaine entière. L'allocation hebdomadaire peut donc être versée après trois jours de grève selon les barèmes suivants :

- 25 membres ou moins : 200 \$
- 26 à 50 membres : 400 \$
- 51 à 250 membres : 400 \$ + 4 \$ par membre entre le 51<sup>e</sup> et le 250<sup>e</sup> membre
- 251 à 500 membres : 1200 \$ + 3 \$ par membre entre le 251<sup>e</sup> et le 500<sup>e</sup> membre ;
- 501 membres et plus : 1950 \$ + 2 \$ par membre à partir du 501<sup>e</sup> membre.

Le droit à la prestation de grève pour les membres du syndicat

En ce qui concerne le droit à la prestation de grève pour les membres du syndicat, il est acquis dès le 6<sup>e</sup> jour de grève, soit immédiatement après la première semaine. Les membres doivent avoir participé au moins cinq jours aux activités de grève pour avoir droit aux prestations.

○ Règlement de participation

L'Assemblée générale du syndicat doit adopter des règlements sur la participation des membres aux activités de la grève ou du lock-out et faire parvenir une copie de ces règlements au Fonds de défense professionnelle :

1. Tous les membres doivent s'inscrire sur la fiche prévue à cette fin dans les 7 jours qui suivent le déclenchement de la grève.
2. Tous les membres doivent faire partie d'une équipe de piquetage ou être membre d'un comité de grève.
3. Chaque membre est tenu de faire son piquetage selon l'horaire établi par le comité responsable ou de participer aux travaux des comités ou les deux selon le cas.
4. Tous les membres sont tenus d'assister à l'assemblée hebdomadaire d'information.
5. Le Syndicat verra à organiser des sessions de formation syndicale auxquelles les membres sont tenus d'assister. De telles sessions de formation remplaceront le piquetage pendant cette journée.
6. Tout membre qui refuse de se conformer aux règlements de participation ne pourra bénéficier des prestations de grève allouées par le Fonds de défense professionnelle.
7. Chaque membre du syndicat doit recevoir une copie écrite des présents règlements.
8. Aucune consommation d'alcool ou de drogue illégale ne sera tolérée sur la ligne de piquetage ou au local syndical.

En complément, Marie-Eve Bérubé explique le Fonds local de secours de grève. Suite aux explications fournies, les membres sont invités à intervenir et à se prononcer sur la proposition suivante :

**Proposition 2015-2016 AG-02**

Que l'Assemblée générale adopte les formalités et conditions suivantes pour qu'un membre puisse bénéficier de la prestation du fonds local de secours de grève versée par le Syndicat.

- ❖ Chaque personne doit être membre du Syndicat des professeures et des professeurs.
- ❖ Tous les membres sont tenus de respecter leur horaire de piquetage et de signer la feuille de présence.
- ❖ Aucune prestation n'est versée à un membre dont le salaire n'a pas été coupé par l'employeur. À cet effet, une preuve de la coupure de paye pourra être demandée par le Syndicat.
- ❖ Le paiement de la prestation se fait par chèque individuel remis à chaque membre au local du syndicat. À la remise du chèque, une signature de chaque membre est exigée pour attester le montant reçu.

- ❖ Aucune prestation de grève ne sera versée lorsque la demande est faite plus de 4 semaines après la journée de piquetage.
- ❖ L'Exécutif du syndicat est mandaté pour régler tout litige soumis par un ou des membres et non prévu aux présentes formalités et conditions.

Que l'Assemblée générale adopte, pour les six journées de grève, les montants de prestation suivants :

- ❖ le montant versé sera de 75 \$ par membre, pour une présence minimale de 4 heures sur les lignes de piquetage les 5 premiers jours de grève;
- ❖ le montant versé sera de 25 \$ par membre à partir du 6<sup>e</sup> jour en complément aux prestations versées par le Fonds de défense professionnelle pour un total de 75 \$ par jour.

Proposé par Maryse Saint-Pierre

Appuyé par Simon Lévesque

Discussion sur la proposition

#### Question préalable

Nicole Caron demande que la question soit soumise aux votes.

### **LA PROPOSITION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

#### **Proposition 2015-2016 AG-03**

Que l'Assemblée générale adopte le Règlement de participation tel que présenté par Denis Martel, conseiller du Conseil central du Cœur du Québec.

Proposé par Éric Allen

Appuyé par Caroline Lachance

### **LA PROPOSITION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

#### **Proposition 2015-2016 AG-04**

Je mandate le Syndicat des professeures et des professeurs du Cégep de Trois-Rivières à déclencher une grève légale de six (6) jours à exercer en Front commun sur une base rotative et régionale ou nationale, et ce, en tenant compte de la conjoncture de la négociation.

Je mandate le Syndicat des professeures et des professeurs du Cégep de Trois-Rivières à actualiser ledit mandat avant la fin de l'exercice de ces journées de grève.

Proposé par Julien Vassallo

Appuyé par Geneviève Raymond

Discussion sur la proposition.

Étant donné que les échanges sur la proposition sont terminés, Jean Fournier lance la période de votation.

**Proposition 2015-2016 AG-05**

Que Denis Martel agisse à titre de président d'élections.

Proposé par Caroline Piché  
Appuyé par Steve Bourgoing

**LA PROPOSITION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

**Proposition 2015-2016 AG-06**

Que les personnes suivantes soient nommées scrutatrices et scrutateurs : Louise Laprise, Dominique Gingras, Marie-Josée Boily, Daniel Daoust, Suzanne Jacob, Alexandre Brizard, Sylvain Carignan et Sylvie Rochon.

Proposé par Éric Thibeault  
Appuyé par Patricia Ayotte

**LA PROPOSITION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

Le vote terminé, Jean Fournier annonce le résultat : 180 pour – 35 contre.

**Proposition 2015-2016 AG-07**

Que les bulletins de vote soient détruits.

Proposé par Étienne Cossette  
Appuyé par Julie Robitaille

**LA PROPOSITION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

**3. Clôture de la séance**

La levée de la réunion est proposée par Étienne Cossette et appuyée par Lynda Méthot.

Lise Verville a agi à titre de secrétaire.